

Communiqué de presse
le 31/01/2023

Contrat de rivière sauvage Valserine : signature de la 2eme phase de l'outil collectif pour la protection de la Valserine

Le 23 février dans les locaux du Parc naturel régional du Haut-Jura à Lajoux, de nombreuses structures institutionnelles et associatives se sont retrouvées pour signer la seconde phase du contrat de rivière sauvage Valserine 2020/2024. Ce contrat acte les engagements des signataires en faveur de la protection de la Valserine et son bassin versant pour les années 2023/2024. Il liste des actions de préservations concrètes à réaliser sur ce pas de temps.

Un label, un contrat et des actions pour le bon fonctionnement d'une rivière

La Valserine a été classée Site Rivière Sauvage en 2014. Première rivière française à avoir bénéficié de ce label, son obtention est conditionnée par l'existence d'un programme d'actions en faveur de sa protection. Le contrat de rivière sauvage compile ces actions, et les formalise par signature de toutes les parties prenantes à ce projet. Parmi les signataires on retrouve les financeurs et partenaires techniques :

- Le Parc naturel régional du Haut-Jura ;
- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) ;
- Le Département de l'Ain ;
- L'Association du Réseau des Rivières Sauvages ;
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes ;
- La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Ain ;
- Le Groupement Valsemine ;
- Pays de Gex Agglomération ;
- La communauté de commune du Pays Bellegardien.



Signature contrat 2023/2024 Valserine Rivière sauvage : PNRHJ/S.Léret

De gauche à droite : Aurélie Charillon/ Vice-Présidente Pays de Gex Agglo ; Marie-Christine Chapel/Vice-Présidente conseil départementale de l'Ain ; Danièle Balu/ Madame la Sous-préfète de l'Ain ; Serge Ronzon Vice-président Communauté de communes Pays Bellegardien ; Françoise Vespa/Présidente du Parc régional du Haut-Jura ; Nicolas Alban/Directeur territorial Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ; André Thomas/Vice-Président Fédération de pêche de l'Ain ; Martin Arould/ Président association du réseau Rivière Sauvage ; François Mattei / Vice-Président du conservatoire d'Espaces naturels Rhône-Alpes ; Marc-Antoine Durand/Président du Groupement Valsemine

L'animation du contrat est confiée au Parc naturel régional du Haut-Jura. Il sera en charge de coordonner la mise en œuvre d'actions en faveur des milieux aquatiques et de la Valserine. Il s'agira par exemple d'actions de restauration des zones humides, de restauration de la morphologie des rivières, des animations pédagogiques auprès des scolaires ou du grand public.... Autant d'action que les signataires s'engagent à faire émerger au cours des deux années à venir, avec en fil rouge des objectifs communs :

- Poursuivre et compléter les actions déjà entreprises lors de la première phase ;
- Accompagner les propriétaires d'ouvrage et mettre en œuvre des actions de restauration de la continuité écologique ;
- Restaurer la morphologie de portions de la Valserine et de ses affluents dont le Combet ;
- Restaurer les zones humides altérées du bassin versant ;
- Compléter la connaissance du territoire ;
- Sensibiliser à l'environnement sur le territoire ;
- Mener des diagnostics et des actions d'amélioration sur les systèmes d'assainissement.





Pour **Franck GIROD**, vice-président du Parc naturel régional du Haut-Jura en charge du Grand Cycle de l'Eau :

« La signature de ce contrat, c'est l'occasion pour le Parc, accompagné de ses partenaires, de réaffirmer son engagement de longue date en faveur des milieux aquatiques et des rivières en particulier présentes sur notre territoire.

Sur la Valserine, la démarche « Rivières Sauvages » a permis de mettre les principaux acteurs du territoire autour d'une même table afin d'établir un programme d'actions ambitieux sur l'ensemble du bassin-versant. Cette dynamique nous montre que même sur des rivières réputées en très bon état, il est toujours possible mais surtout utile de restaurer et protéger ces milieux encore plus efficacement.

Enfin ce contrat est aussi un formidable moyen de sensibilisation auprès de la population et de publics divers. Grâce à l'ensemble des actions menées, les habitants de la vallée peuvent prendre conscience de la richesse du patrimoine naturel qui est le leur et de la nécessité de le préserver. »



Des projets phares pour les deux prochaines années

La restauration de la Valserine sur la commune de Mijoux fera partie des missions emblématiques. Ayant subi d'importantes modifications de son cours lors du dernier siècle, le fonctionnement naturel de la Valserine a été perturbé sur ce secteur. Suite à des travaux de rectification et de curage dans le passé, les flux d'eau se sont accélérés et homogénéisés. Avec l'accélération, le Valserine s'enfonce et agit comme un fossé, asséchant la zone humide. La zone perd en attractivité pour la faune et la flore typiques de ces milieux humides et le stock d'eau dans les sols est moins important, accentuant les phénomènes de sécheresse. Pour essayer d'améliorer cette situation, le Parc a lancé une étude qui aboutira à la proposition de scénarii de restauration permettant à la rivière de mieux retrouver une dynamique naturelle. D'autres actions équivalentes verront également le jour sur les secteurs du Combet. Des programmes pédagogiques d'ampleur comme le programme « Graines de Rivières Sauvages » viseront à sensibiliser un maximum d'écoliers du bassin versant à la protection de ce patrimoine riche et essentiel que sont les rivières.

Des moyens alloués à cette mission collective d'ampleur

L'ensemble des actions de ce programme représentent un engagement technique et financier important avec **un budget global sur les années 2023 et 2024 à hauteur de 1 641 650 €.**

Financeurs	2023/2024
AERMC	614 283,00 €
Département de l'Ain	162 100,00 € (hors aides dans le cadre d'autres conventions)

Tableau des principaux financeurs du contrat Valserine Rivière Sauvage 2020/2024. S'ajoutent à cela les financements propres des maîtres d'ouvrages



Concrètement, l'investissement technique se traduit par l'émergence d'action comme celle de restauration du Grand Essert. **Quentin DUCREUX** Chargé de projet au Parc naturel régional du Haut-Jura en parle :

« Sur le site du Grand Essert, la Valserine avait subi dans les années 90 une action visant à l'endiguer pour réduire son impact érosif sur les berges. Avec le recul on a réalisé que le problème sur les berges n'était pas lié uniquement à la rivière et que les opérations d'endiguement avaient eu des conséquences délétères : accélération des écoulements, incision du lit de la rivière et assèchement des milieux humides dépendants des débordements de la Valserine.

Le Parc et ses partenaires ont monté, en concertation avec les riverains, un programme de restauration de ce secteur en enlevant la digue érigée 30 ans plus tôt sans remettre en question la pérennité des terrains. Aujourd'hui, la Valserine a retrouvé une dynamique plus naturelle et une vraie diversité d'habitats. Cet exemple de concertation correspond vraiment à la logique de pilotage de ce contrat souhaitée et portée par chacun des partenaires. »



Contacts presse : Sophie Léret Chargée de communication, s.leret@parc-haut-jura.fr ; 03 84 34 12 55